



CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE TALLENDE

Mairie de TALLENDE

7 rue de la Mairie
63450 TALLENDE

☎ : 0+73.39.78.78

☎ : 0+73.39.78.79

✉ : messagerie.mairie.tallende@wanadoo.fr

La salle des fêtes, d'une surface de 150 m² comprend une capacité d'accueil limitée à 150 personnes

UTILISATION

L'utilisateur s'engage à utiliser les locaux et à les rendre en parfait état de propreté :

- Les sols devront être balayés et lavés,
- Les tables et les chaises seront nettoyées et rangées aux endroits prévus à cet effet, les déchets seront triés (papiers, bouteilles, ...) et déposés dans des sacs poubelles, puis dans les conteneurs situés à proximité,
- Toutes les lumières seront éteintes,
- Le réfrigérateur sera laissé propre. Les toilettes seront nettoyées.
- Les abords devront être débarrassés de tous les déchets (mégots, etc ...).

Un forfait de 150 € sera appliqué en cas de nettoyage non fait.

Il est demandé à l'utilisateur de veiller à la tranquillité des habitants riverains et de libérer la salle à 23 h 00 dernier délai.

Il est rigoureusement interdit de procéder à toute modification des lieux existants, de planter des clous, de creuser des trous, d'agrafer, punaiser, coller quoi que ce soit sur les murs, le plafond, les rideaux. Il est également interdit de modifier le réglage du chauffage.

SECURITE

L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application : moyens de lutte contre l'incendie, voies d'évacuation. Les issues de secours doivent être laissées libres d'accès.

ASSURANCE

L'utilisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Il est tenu de joindre une attestation d'assurance, indiquant qu'il a souscrit une police couvrant les risques encourus pour sa responsabilité.

RESPONSABILITE

Dans l'exécution du contrat, la responsabilité de l'utilisateur est seule engagée. La commune de Tallende ne répond pas des vols de denrées et matériels déposés dans la salle par les utilisateurs.

RESERVATION ET CAUTION

La demande de réservation sera effectuée par écrit en mairie, en fonction du planning.

La réservation sera effective, après versement du montant de la location. Le chèque sera libellé à l'ordre du Trésor Public.

En cas de désistement, l'utilisateur est tenu d'en aviser le secrétariat un mois avant. En cas de désistement tardif (≤ 7 jours), la mairie pourrait être amenée à demander tout ou partie du montant de la location.

La caution de garantie, de 1 000 €, sous forme de chèque (non encaissé) sera déposée en garantie des dommages éventuels.

ETAT DES LIEUX

A chaque réservation, un état des lieux est effectué, avant et après la location. En cas de dégradation, perte, casse ou vol de matériel, il est demandé de restituer ou de régler le matériel. Dans le cas contraire, le chèque de caution sera encaissé. Les clés seront données par le responsable du service technique, le vendredi matin et le chèque de caution sera rendu le lundi matin au secrétariat.

REMISE DES CLEFS

Les clefs permettant l'ouverture de la salle seront remises au(x) responsable(s) désigné(s) et inscrit(s) sur le contrat, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Les clefs seront restituées au secrétariat de mairie.

FORMALITES INCOMBANT A L'UTILISATEUR

La location de la salle ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la commune de Tallende vis-à-vis des tiers, en particulier pour l'acquit des redevances aux contributions directs (buvette) et aux sociétés des auteurs (SACEM, SCAD).

L'ouverture d'un débit de boissons temporaire, autorisation de buvette, est soumise, selon la législation, à l'autorisation administrative préalable, délivrée par le Maire de la commune 10 jours avant la manifestation.

MATERIEL ET EQUIPEMENT

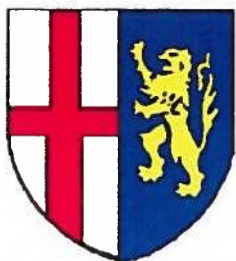
SALLE	quantité
Tables pliables	20
chaises	150
sono	1
réfrigérateur	2

Fait à TALLENDE, le

L'utilisateur,

Le Maire de Tallende

Eric BRUN



TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE TALLENDE

Mairie de TALLENDE

7 rue de la Mairie
63450 TALLENDE

☎ : 04.73.39.78.78

☎ : 04.73.39.78.79

Messagerie : mairie.talende@wanadoo.fr

SALLE DES FETES

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	gratuité
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	200 €
HABITANTS DE LA COMMUNE	125 €
HABITANTS HORS COMMUNE	300 €
FORFAIT POUR MENAGE NON FAIT	150 €

CAUTION

1 000 €